

En 1991, l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, aujourd'hui Union Africaine (UA) a institué la Journée de l'Enfant Africain, en mémoire au soulèvement étudiant du 16 juin 1976 à Soweto, en Afrique du Sud. Les étudiants avaient organisé une marche pour protester contre la mauvaise qualité de l'enseignement qu'ils recevaient et exigeaient d'être enseignés dans leurs propres langues.

Un peu d'histoire...

Ce mercredi 16 juin 1976, Plusieurs milliers d'élèves s'apprêtent à manifester pacifiquement contre l'imposition de la langue afrikaans dans l'enseignement de certaines matières. Une énième loi discriminante... Celle de trop. Dans la matinée, 15 à 20 000 manifestants sont présents devant l'école Morris Isaacson. Le défilé – organisé par le mouvement Black Consciousness de STEVE BIKO – doit s'achever par un meeting au stade d'Orlando.

Le cortège est bon enfant, les écoliers dansent, chantent et brandissent des pancartes en carton où il est écrit « L'Afrikaans pue », « Au diable l'Afrikaans ». C'est aux abords du stade d'Orlando que la foule se retrouve face aux policiers, et elle refuse de se disperser. La police lance alors des grenades lacrymogènes, lâche ses chiens et finit par tirer à balles réelles dans la foule. Hector PIETERSON, jeune collégien de 13 ans est gravement touché et succombera quelques heures plus tard à ses blessures. La photo le montrant agonisant, porté à bout de bras par un de ses camarades, fera le tour du monde. Vingt-trois personnes perdront la vie ce 16 juin 1976. Le township de Soweto s'embrase malgré la répression sanglante du gouvernement de John Vorster. Très vite, tous les townships de la banlieue de Johannesburg et du pays sont le théâtre de scènes d'une rare violence : à Boksburg Springs, Germinston, Benoni et surtout Alexandra.

Face aux policiers et aux militaires sud-africains lourdement armés, les manifestants des townships n'ont que des pierres. Chaque symbole du pouvoir est attaqué, détruit, brûlé. Le Premier ministre sud-africain, John Vorster décrète l'état d'urgence, et met en oeuvre une stratégie purement militaire pour écraser l'insurrection. Le 19 juin, un calme précaire règne à Soweto, tandis que la révolte se poursuit dans le pays. **Le bilan officiel des émeutes sera de 575 morts et de centaines de blessés.** Le gouvernement se résout à retirer sa loi en juillet 1976.

Au-delà de la dimension historique, l'institution de cette journée est encadrée par la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant encore appelée Charte des enfants africains, adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) le 11 juillet 1990, et entrée en vigueur le 29 novembre 1999. Cette Charte établit le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE), créé selon les dispositions de l'article 32, dont la mission fondamentale est de promouvoir et protéger les droits et le bien-être de l'Enfant.

La JEA constitue une occasion pour les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les entités internationales, de mener la réflexion sur les questions touchant les enfants dans la région Afrique. Cette commémoration permet de marquer un temps d'arrêt pour faire le point sur les progrès accomplis par les Etats africains et de prendre des mesures appropriées afin d'assurer le plein épanouissement de l'enfant africain. C'est ce qui justifie le choix d'un thème de réflexion différent d'une année à une autre par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant de l'Union Africaine .

La JEA vise à :

- Renforcer l'information et la sensibilisation des enfants sur les dispositions de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant (CADBEE) ;
- Vulgariser et faire mieux connaître les points communs entre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les droits de l'Enfant ;
- Susciter chez les enfants la prise de conscience de leurs capacités, leurs potentialités et la nécessité de participer à leur devenir ;
- Susciter l'engagement des administrations publiques et les organisations partenaires à mener des actions synergiques garantissant la promotion et la protection des droits des enfants y compris les enfants réfugiés ;
- Renforcer la protection des enfants et leur autonomisation par un accès à l'information.

Les thèmes de réflexion à l'occasion de la commémoration de la JEA ont trait entre autres à la :

- Promotion des droits de l'enfant et éradication de la pauvreté ;
- Promotion des droits de l'enfant et lutte contre la faim ;
- Promotion des droits de l'enfant et accès à la santé ;
- Promotion des droits de l'enfant et accès à une éducation de qualité ;
- Promotion des droits de l'enfant et égalité entre les sexes ;
- Promotion des droits de l'enfant et accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Promotion des droits de l'enfant et paix/justice/institutions fortes ;
- Promotion des droits de l'enfant et partenariats/participation ;
- Promotion des Droits des enfants réfugiés....